

## ***Mairie d'ÉTRÉPILLY***

7, rue Saint Leu  
02400 ÉTRÉPILLY  
☎ : 03 23 70 44 44  
Mail : [commune.etrepilly@orange.fr](mailto:commune.etrepilly@orange.fr)

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 1<sup>er</sup> juin, à 18h 30, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre POLIN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance

\*\*\*\*\*

- **Étaient présents** : Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Luc VIAULT, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Nicolas DUBAUX, Gilles MICHEL, Adrien DURON
- **Absente ayant donné pouvoir** : Vanessa DEMOULIN donne pouvoir à Adrien DURON
- **Absente** : Sabine PERNEE
- **Secrétaire de séance** : Jean-Pierre FOUCART

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

\*\*\*\*\*

- **Lecture et approbation** du compte rendu de la séance du mercredi 6 avril 2022.

\*\*\*\*\*

#### **1. Élections législatives des 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h : organisation, permanences et planning**

Élaboration du planning de permanence.

#### **2. Fête Nationale du 14 juillet 2022 : projet, organisation, feux d'artifices en commun avec Étrépilly, Belleau et Torcy**

- ✓ *Manifestation citoyenne intercommunale (Etrépilly, Belleau, Torcy)*

Mercredi 13 juillet au soir : Retraite aux flambeaux suivi du feu d'artifice et du verre de l'amitié.

- ✓ *Animation 14 juillet (Etrépilly)*

Judi 14 juillet 12h30 : apéritif et barbecue

Judi 14 juillet après-midi : jeux (chamboule tout, quilles, course aux sacs, pétanque).

Une distribution de courrier sera effectuée demandant à chaque famille le nombre de participants

#### **3. Délibération terrain « Les petites vignes » : Convention d'occupation temporaire du domaine public**

Considérant la nécessité d'établir une convention d'utilisation du domaine public pour le terrain

communal « Les Petites Vignes » parcelle ZA n°58 déterminants certaines clauses :

- Sur la durée renouvelable d'un an.
- Le passage vers la carrière appartenant à la SARL PILLIERE
- L'utilisation des habitants pour leur besoin personnel en sable avec autorisation de la mairie et en quantité limitée.
- Le montant mensuel du loyer.
- L'interdiction de construction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1- d'autoriser Monsieur le Maire à établir une convention d'occupation temporaire du domaine public déterminant les clauses définies.

2- la mise à disposition par convention du terrain communal au lieudit « Les Petites Vignes »

3- que la recette en résultant sera inscrite au budget de la commune.

#### **4. Remboursement de frais à M. POLIN**

Monsieur POLIN a avancé l'achat suivant :

- Bâches de sol pour un montant de 46.28€ chez LIDL le 26/04/2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de lui rembourser la somme de 46.28 € à Monsieur POLIN.

Adoptée à l'unanimité

#### **5. Rétrocession d'une concession de cimetière**

Vu la demande écrite de Madame Micheline MAHU en date du 11/01/2021, désirant rétrocéder sa concession perpétuelle au cimetière d'Étrépilly.

Considérant l'achat de cette concession en 1983 pour la somme de 50 francs (7.60€) ;

Considérant la doctrine et la jurisprudence qui ont admis que seul le fondateur de la sépulture peut rétrocéder à la commune, qui n'est pas obligée de l'accepter, la concession vide de tout corps.

Considérant qu'une telle opération ne peut entraîner aucun bénéfice pour le titulaire de la concession et, n'est pas regardée comme une vente par la jurisprudence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter la rétrocession de la concession de Madame Micheline MAHU sous forme de don pour la commune du fait de son faible coût et du temps déjà alloué.

Autorise Monsieur le Maire à en avertir Madame MAHU de cette décision, libre à elle de l'accepter.

#### **6. Modification de la convention de groupement de commandes avec USESA**

Par convention en date du 30 septembre 2015, l'USESA et les communes membres ont constitué un groupement de commandes pour la passation, la notification et l'exécution de marchés publics relatif aux prestations suivantes :

L'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie relevant de la responsabilité de ses adhérents.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en date du 1 janvier 2023 le montant de la cotisation annuelle sera diminuée passant de 2.03 € par habitant à 1.60€ par habitant.

Vu la modification n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes en date du 18/03/2022.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
Accepte la modification N°1 pour les articles de la convention suivants :

Article n°3 : Durée de la convention de groupement de commande

Article N°6 : Dispositions financières (

Annulation de l'article N°3 par l'article N°1 de la convention modificative.

✓ Adoptée à l'unanimité

### **Informations diverses :**

- ✓ La carte communale est en cours d'approbation par le Préfet.
- ✓ Information sur la taxe foncière versée à la commune par : FM LOGISTIC 58 708€ et SANEF 149€
- ✓ Réunion à la mairie de Belleau le 9 juin 2022 avec la gendarmerie pour recevoir les plus de 60ans afin d'évoquer le démarchage, le cambriolage, le vol par ruse, dégradations, agressions etc.
- ✓ Deux tonnes de cailloux blancs pour le lavoir Saint Leu ont été acheté chez RVM. Mr le Maire de Bouresches nous a prêté son camion pour éviter les frais de port.
- ✓ Informations sur les incivilités et la salubrité, un document sera distribué dans toutes les boites aux lettres.
- ✓ Le Maire informe qu'il a fait des demandes de rachat d'emprunts pour la commune aux banques suivantes :
  - Crédit agricole (origine du crédit de 70 000€ sur 9 ans), Ne rachète pas les crédits
  - La banque postale, (revoir en septembre 2022)
  - La banque des territoires (Non)
  - Le crédit Mutuel (en attente de réponse)
  - La caisse d'Epargne (en attente de réponse)
- ✓ L'an prochain la fête des voisins sera de nouveau organisée en espérant plus de monde.

**Séance levée** : à 20h30

**Prochaine réunion de conseil** : 6 juillet 2022

Fait et Délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Jean-Pierre Polin	Jean-Pierre Foucart	Jean-Luc Viault	Michel Gilles
	Vanessa Demoulin	Adrien Duron	Claudine Polin
	Nicolas Dubaux	Sabine Pernée	Marie Paule Lejeune